

ZAC Saint Sauveur à Lille

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU (P.L.U.)

Avis

ZAC Saint Sauveur : un projet déséquilibré qui a perdu la tête !

Des logements localisés dans les espaces urbains proches des transports en communs : nous en avons besoin et nous ne pouvons nier cette réalité. A ce titre, une partie du programme prévu sur la friche Saint Sauveur est nécessaire. .

Mais nous avons aussi besoin d'espaces verts, indispensables à la qualité du cadre de vie, à la qualité de l'air et à l'attractivité de notre métropole. Or, nous manquons d'espace verts de proximité et ceux qui habitent en ville le savent bien !

Nous devons aussi être raisonnables. Implanter dans le "petit coeur" de cette métropole autant d'équipements de centralité (les sièges administratifs, le Palais de Justice, une piscine olympique, etc.) est irresponsable étant donné sa saturation. La piscine olympique, décidée en catimini, n'a rien à faire à cet emplacement !

Enfin, les réunions de concertation au sujet de Saint-Sauveur ont été nombreuses. Mais il a manqué une première réunion, celle qui aurait posé une question simple : " que voulons nous pour cette friche" ? La réponse a été donnée dans un bureau de la mairie de Lille : "ce sera du projet urbain dense !". A partir de là, toute la concertation était biaisée. Regrettable !

Le document qui suit explique cet avis de manière détaillée.

1/ UNE CONCERTATION LOIN DES ATTENTES

Pour ce qui est du projet d'aménagement de la friche Saint Sauveur

Axe Culture déplore le débat stérile qui se déroule depuis plusieurs années concernant le devenir de la friche Saint Sauveur. La stérilité de ce débat est liée à une concertation entamée trop tardivement alors que les grandes lignes du programme d'aménagement étaient déjà validées, à savoir un projet immobilier occupant la quasi totalité du terrain, laissant une marge de négociation très limitée avec les habitants.

La concertation aurait dû commencer bien en amont, au départ même de la conception du projet, avec une question simple - "quel avenir pour la friche Saint Sauveur ?" - ce qui

aurait permis à chacun de donner son avis dans le cadre d'un débat argumenté pour aboutir à un véritable compromis, puis d'engager un nouveau processus.

Pour ce qui est de la piscine olympique

Axe Culture déplore à nouveau la manière rétrograde de conduire des politiques publiques, pour lesquelles les choix s'opèrent "en chambre", sans la moindre concertation préalable. Ce simulacre de démocratie participative dans laquelle les élus décident et les citoyens valident est insupportable et dépassé.

Nous avons constaté que le débat s'est cantonné à une opposition entre :

- d'une part, le point de vue de la Mairie, partisane d'une urbanisation presque intégrale du secteur, laissant peu de place à un vaste espace naturel ouvert au public pour promouvoir de nombreuses activités de plein-air et suffisamment étendu pour accueillir une faune et une flore riches et variées ;
- d'autre part, celui de nombreuses associations locales, partisanes d'une transformation complète de la friche en un seul espace vert.

Nous pouvons déplorer qu'**aucune de ces positions ne considère la métropole dans sa globalité** :

- aussi bien d'un point de vue territorial, car nous devons en finir avec les logiques communales d'un autre âge qui entendent localiser des équipements d'envergure métropolitaine sur des bases administratives (la limite d'une commune) sans tenir compte des équilibres géographiques à préserver ou à promouvoir à l'échelle de toute une agglomération ;
- que d'un point de vue thématique, car nous devons en finir avec des positions jusqu'aboutistes qui ne tiennent pas compte de la multiplicité de fonctions et d'activités qu'il faut être capable de combiner et de concilier : la métropole lilloise a autant besoin de logements que d'espaces verts pour être attractive.

Face à ce débat trop stérile, Axe Culture tente de proposer une lecture métropolitaine et plus transversale du projet.

2/ UN PROJET URBAIN DÉSÉQUILIBRÉ QUI NE PREND PAS ASSEZ EN COMPTE LE BESOIN D'ESPACES VERTS

Ce projet propose la création de logements nécessaires dans ce secteur de la métropole lilloise. Cependant, la surface dévolue à l'**emprise foncière** apparaît **trop grande et ne laisse pas assez de place à la création d'un nouveau poumon vert nécessaire à la qualité de vie des habitants** (qu'il s'agisse de la qualité de l'air qu'ils pourraient respirer ou des multiples loisirs de plein-air auxquels ils pourraient s'adonner, autant de facteurs propices à la promotion d'une meilleure santé) **et à l'attractivité du territoire**.

Il est pourtant possible de concilier la construction de nouveaux logements avec la création d'un véritable parc, alors que Lille et sa métropole, comparées à des agglomérations de même taille, souffre d'un important déficit en espaces verts.

Argument 1 : La métropole lilloise, et en particulier son centre, manque de logements

La métropole lilloise manque de logements et surtout d'une offre de logements bien localisés, à proximité des axes de transports en commun. Les travaux menés par l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCOT, font le même constat de manière argumentée. Chacun pourra s'y référer.

Ainsi, la possibilité de construire des logements sur la friche Saint Sauveur, dans un secteur proche du centre-ville et proche de lignes de bus et de métro constitue une opportunité à saisir.

Vu le taux de vacance de logements sur la métropole lilloise (cf. SCOT), il apparaît cependant nécessaire d'accompagner cette politique de création de logements neufs par une politique visant à ce que ces logements soient réellement occupés.

Argument 2 : La métropole lilloise et en particulier ses espaces centraux manquent d'espaces verts de qualité et plus largement de nature en ville

Ces espaces verts sont utiles à la fois pour assurer la qualité de vie des habitants (promenade, sport, etc.), mais aussi pour lutter contre les îlots de chaleur liés au réchauffement climatique, pour promouvoir le développement de la biodiversité, etc.

Ainsi, la friche Saint Sauveur constitue **une opportunité exceptionnelle**, en coeur de ville et d'agglomération, **pour "réinstaller" la nature en ville**. Il apparaît en effet pertinent pour les raisons exposées ci-dessus de développer un véritable poumon vert, constitué d'une végétation dense, alors même que l'agglomération lilloise est tristement réputée pour son déficit en espaces verts.

Concernant les ratios des espaces verts

La bataille autour de Saint Sauveur s'est focalisée sur le ratio du nombre de m² d'espaces verts par habitant à Lille.

1/ Ces ratios calculés à l'échelle communale, c'est-à-dire sur des territoires qui n'ont pas de signification urbaine, **n'ont aucun sens**. Ainsi, le Parc de la Citadelle est-il un espace récréatif pour les habitants de Lille ou pour ceux de Lambersart ? De même, le Jardin des Géants, installé sur le territoire communal de Lille, concerne aussi bien les habitants de La Madeleine que ceux de Lille.

Arrêtons avec ces "comptes d'apothicaires" communaux qui n'ont aucune signification !

2/ Ce qui compte, c'est la perception que nous avons de la ville. Les ratios en la matière fournissent certes un indicateur, mais la réalité est sur le terrain. Sur ce dernier, il est vrai que Lille souffre d'un manque flagrant d'espaces verts et d'une trop grande minéralité.

A ce titre, la réalisation d'un parc sur la friche Saint Sauveur apportera une réponse toujours insatisfaisante. Il faut installer la nature en ville partout et redonner vie à tous nos espaces publics.

Le "Plan Espace public" élaboré par Axe Culture a cette ambition.

> Proposition de projet alternatif.

Nous proposons que la friche Saint Sauveur soit, aux 2/3, consacrée à la création d'un vaste espace naturel, arboré et riche en biodiversité (pas un simple espace couvert de gazon) et que le 1/3 restant soit dédié à un ensemble immobilier plus dense et plus haut, et donc consommateur d'une emprise foncière bien moindre. Nous proposons ainsi que l'intégralité des espaces verts soient pensés comme des espaces publics et non privatisés.

3/ LA PISCINE : UN CHOIX INADAPTÉ TOMBÉ DU CIEL !

La renommée et l'attractivité de la métropole lilloise doit, à l'exemple du Grand Stade ou du Palais des Beaux-Arts, s'appuyer sur l'aménagement de grands équipements sportifs et culturels, et on peut comprendre son ambition de faire construire une Piscine Olympique, mais on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de l'installer sur la friche Saint-Sauveur alors que d'autres sites moins saturés que l'espace central lillois et en déshérence pourraient l'accueillir, là où elle pourrait jouer un véritable rôle de locomotive urbaine.

Sans écarter l'opportunité de créer sur place un équipement nautique de proximité, il apparaît qu'une grande piscine métropolitaine, dont l'aire d'affluence serait donc large, doit être réalisée ailleurs, sous peine d'accentuer la saturation et la pollution du secteur.

Le principe de construire un tel équipement, qui peut asseoir la réputation de la métropole lilloise comme lieu de manifestations sportives internationales, n'est donc pas condamnable en soi, mais sa réalisation doit être promue ailleurs !

Des secteurs aujourd'hui en déshérence ou en quête d'un nouveau développement pourraient être choisis avec plus de pertinence (Roubaix, Tourcoing, Armentières).

La friche Transpole sur le Grand Boulevard, desservie par les transports en commun, pourrait aussi constituer un espace adéquat, et un levier de transformation d'un secteur hautement stratégique de la métropole lilloise.

Argument 3 : La ville de Lille concentre trop d'activités, conduisant à sa saturation et à sa pollution

Dans une métropole qui compte plus d'un million d'habitants, Lille représente :

- 5% de sa superficie
- 20% de sa population
- 30% de ses emplois,
- un nombre incalculable d'équipements et d'infrastructures de dimension métropolitaine, régionale voire internationale qui engendrent des déplacements de salariés, d'usagers, de clients, d'habitants :
 - ◆ les gares Lille-Flandres et Lille-Europe
 - ◆ le Palais de Justice
 - ◆ les sièges de la MEL, du Conseil Régional et du Conseil départemental
 - ◆ les services de la Préfecture
 - ◆ les autres services de l'Etat (DRAC, DREAL, DDT, etc.)
 - ◆ Des lieux de visite et de sortie comme musées, opéra, théâtres, etc.

Ainsi, tous les chemins mènent à Lille ou presque.

La ville de Lille se trouve donc souvent complètement saturée, avec de nombreux embouteillages, et par voie de conséquence, polluée. Le secteur où sera localisée la piscine n'échappe pas à la règle.

A ce titre la création de la Piscine Olympique à Lille, dans un secteur saturé, relève du non sens, voire de l'irresponsabilité.

➤ **Projet alternatif**

Il existe des opportunités sur la métropole lilloise : la zone de l'Union qui se trouve sur un territoire qui a besoin d'investissements publics, ou l'ancien siège de Transpole sur le Grand Boulevard...

4/ UN APPEL À UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE INDISPENSABLE

Sortons de cette logique d'aménagement communal qui aboutit à des non sens.

En l'espace d'une année, a été décidée l'implantation à Lille : du nouveau siège de la MEL, du nouveau Palais de Justice et d'une Piscine Olympique.

Lille étouffe de la sur-abondance d'équipements pendant qu'une part non négligeable de la métropole "crève" !

Nous devons changer de gouvernance métropolitaine, et réfléchir à l'aménagement de notre espace commun (celui de tous les habitants) à bien d'autres échelles que celle, rabougrie et archaïque, de nos communes (celle de nos élus)...

Déposé le 19 avril 2018 sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille.

Contact : Thomas Werquin / Thierry Gouttefangeas axeculture@axeculture.com
